

Communiqué de Presse

Depuis le début de la crise liée au COVID 19, la direction de la poste du 06 sous-estime cette épidémie et met en danger la vie de ses salariés et celle des usagers.

En ne mettant pas en place rigoureusement les mesures de précautions nécessaires (non respect des distances de courtoisie, absence de gel hydroalcoolique, gants, masques anti virus, lingettes nettoyantes, mesure de confinement des collègues quand ils ont été en contact avec un agent qui présente tous les symptômes du COVID 19), elle accroît les risques de contamination et de propagation de ce virus.

La Poste maintient, sous la pression, les postiers dans des lieux confinés, et les pousse à aller au contact du public sans moyens de protection. C'est le cas des chargés de clientèle en bureau de poste mais également des facteurs qui parcourent encore les rues de notre département. Bien que le mot d'ordre gouvernemental soit au confinement, les postiers deviennent, malgré eux, un potentiel de propagation de l'épidémie.

Malgré le droit d'alerte pour danger grave et imminent déclenché par les représentants du personnel CGT dans tous les CHSCT du 06, et de nombreux droits de retrait exercés dans plusieurs bureaux du département, la direction reste sourde face aux inquiétudes légitimes du personnel. Même si ces derniers jours un plan national de réduction des jours travaillés pour les Postiers a été mis en place, à savoir qu'à partir de la semaine prochaine les facteurs et factrices ne travailleront plus que les mercredis, jeudis et vendredis et qu'au guichet les agents travailleront un jour sur deux, cela reste insuffisant pour la CGT FAPT 06.

Faute de prévention suffisante, les cas de postiers contaminés par le Coronavirus sont de plus en plus nombreux dans le 06. Les postiers qui viennent travailler, le font avec peur au ventre : peur de contaminer et de contaminer leurs proches ainsi que la population. Malgré cela, la direction de la Poste poursuit sa politique de l'autruche en prenant pour prétexte le service public (qu'elle s'est évertuée à casser ces dernières années !).

Chez nos collègues Italiens, les Postiers paient un lourd tribut, avec déjà un facteur et une guichetière décédés dans la province de Bergame.

Or, le service public postal, c'est l'acheminement des correspondances, l'accueil physique des usagers.... Et non le service à domicile ou au guichet d'un virus potentiellement ravageur !!!

Concernant les missions dévolues à la Poste dans cette période si particulière, force est de constater que la direction de La Poste d'un côté, salarié-e-s et organisations syndicales de l'autre, ne placent pas, là non plus, les priorités au même endroit. L'insistance à vouloir livrer des colis, quelle que soit la nature de ces derniers, en est un exemple éclairant. S'il est vrai que le confinement généralisé de la population requiert une adaptation particulière, il n'est pas, à notre sens, dans nos missions prioritaires de livrer des biens de consommation courante sans hiérarchisation. De même, dans les bureaux de poste, les mesures de protection nécessaires ne sont pas assurées dans tous les sites. Les opérations prioritaires sont également un sujet important d'incompréhension. Là encore de nombreux droits de retrait voient le jour.

En n'assumant pas sa responsabilité dans la préservation de la santé des postiers, c'est bien l'ensemble des usagers de notre département que la poste met en danger. Afin de préserver leur santé et celle de nos concitoyens la CGT FAPT 06 appelle les postiers à faire valoir massivement leur droit de retrait tant que des mesures fortes de prévention ne seront pas prises par la direction.

Contact :

Activité Distribution —>Rémi 06.16.76.08.84

Activité Guichet—>Caroline 06.86.52.63.06

Syndicat des salariés du secteur des activités postales et des télécommunications du 06.

34 boulevard Jean Jaurès 06300 Nice Tel : 04.93.62.02.81. Fax : 04.93.62.38.48.

Mail : cgtfapt06@orange.fr Facebook : cgtfapt06